



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

Objet :
Réalisation de diagnostics
amiante et HAP :
Attribution de marché

Délibération n° BS 3-13-2026

Membres :

En exercice : 21
Présents : 15
Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 16

Date de la convocation :

9 juin 2026

Secrétaire de séance élu :

Olivia MORELLE-UCAR

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera affichée au siège
du syndicat et mise à disposition sur
le site du SDES en juin 2026.

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six
Le 16 juin à 11 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du
SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous
la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents :

Marie-Claire BARBIER, Yves BERTHIER, Jean-François CLARAZ,
Frédéric COGGUN, Michel DYEN (pouvoir de Jean-Claude RAFFIN),
Gérard GAYET, Émilie GUILLAUD, Isabelle JUNET, Chantal MARTIN,
François MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Olivia MORELLE-UCAR, Yves
ROL, Jean-Maurice VENTURINI et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés :

Philippe FERRARI, Florian MAITRE, Christophe NICOROSI, Christophe
PIERRETON, Jean-Claude RAFFIN (pouvoir donné à Michel DYEN) et
Jean-Marc VIAL.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

*Vu la délibération du comité syndical n° CS 3-5-2026 en date du 20 mai 2026 relative aux délégations
permanentes au Président et au bureau syndical ;*

Le SDES dans le cadre de ses compétences, et par convention de mandat le cas échéant, assure la maîtrise
d'ouvrage d'opérations d'enfouissement des réseaux secs de distribution publique d'électricité, d'éclairage
public et de télécommunication, sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes.

La présente consultation des entreprises de services concerne la réalisation de diagnostics amiante et
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) des enrobés bitumeux sur chaussées et trottoirs sur le
territoire de la Savoie.

Cette consultation référencée 2026-002 a fait l'objet d'une publication le 25 mars 2026.

La limite de remise des offres était fixée au 20 avril 2026 à 12h00.

Aussi, 32 dossiers de consultation ont été retirés et 13 plis ont été déposés. 1 dossier n'a pu être analysé son
offre ayant été jugée irrégulière.

Le marché est attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la
base du critère prix (50 %), du critère technique (40 %) et du critère valeur environnementale et sociale (10%).

**Le bureau syndical, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté en séance
et entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés
ayant pris part à la délibération :**

- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise classée en 1^{ère} position et
ayant produit ses attestations fiscales et sociales ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des opérations concernées.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance
Olivia MORELLE-UCAR

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES
Michel DYEN